

**Compte rendu du Conseil Communal**  
**LUNDI 27 AOUT 2018 – 19h00**

Présents : Jean Luc BOCH — Patrice MEREL – Christiane CHARRIERE - Myriam MONTMAYEUR – Fabienne ASTIER – Patricia BERARD — Joël OUGIER SIMONIN – Stefan KOUMANOV - René ALLAMAND - - Gérard MONTILLET - Corine MICHELAS

Excusées : Evelyne FAGGIANELLI - Séverine BRUN - Marion LIZEROUX

Absents : Laurent ASTIER – Raphaël OUGIER - Richard BROCHE - Pierre OUGIER

**1. ODJ prochain CM**

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour du conseil municipal du 03 septembre 2018 et désigne les rapporteurs.

Pas de questions particulières.

**2. Régie de transport de personnes**

**Personnel :**

Poste de directeur : Monsieur le maire laisse la parole à madame Fabienne Astier qui fait part des candidatures reçues pour le poste de directeur. Elle explique que 2 candidats ont été reçus (2 candidatures locales) et précise que les deux candidats sont bien titulaires de la capacité de transport de personnes.

L'un des candidats n'a aucune expérience en transport collectif.

Le second candidat (monsieur Joël Bérard) présente les qualifications et l'expérience requises.

A l'issue de ces entretiens, il s'avère qu'un des deux candidats possède tous les diplômes, expériences et qualités nécessaires pour les missions confiées. Le candidat retenu est monsieur Joël Bérard, qui commencera son contrat le 4 septembre et sera nommé par délibération au conseil municipal du 3 septembre.

Poste de coordinateur : une seule candidature a été reçue, celle de monsieur Patrick Jourdan. Très bonne candidature, notamment en termes d'expériences. Il prendra ses fonctions au 15 novembre.

Poste de secrétaire : une seule candidature a été reçue, cette candidate possède l'expérience ainsi que les qualités requises pour le poste.

Il est souligné que ce profil de poste est très spécifique et que le temps de travail qui est un temps de travail de 26 heures hebdomadaires annualisées, sont des éléments qui ont peut-être freiné des candidats.

***Il sera proposé au conseil d'exploitation du 10 septembre que Madame Olivia Jourdan commence son contrat le 15 novembre 2018.***

*19 h18 arrivée de Corine MICHELAS*

Locaux : réflexion en cours.

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil communal qu'une solution sans location de locaux privés va être privilégiée. Une réflexion est actuellement menée afin de ne pas louer de locaux à Plagne Centre non plus. Il précise qu'une navette de dépannage (mulet) doit rester stationnée au garage.

L'économie de la location des garages en vallée (36 000 euros HT) et celle du garage de la Plagne (6 000 euros HT) permettraient donc de réduire le budget location de 42 000 euros HT par an.

Il est également précisé qu'une navette doit être toutes les nuits à l'abri afin de permettre un dégel complet de l'équipement.

Au niveau de la grangette :

L'espace disponible est réduit, et une problématique est rencontrée avec les véhicules mairie.

Dans les pistes de réflexion explorées, des discussions ont été engagées avec la Communauté de communes des Versants d'Aime (Cova) car l'un des deux garages de la Cova est utilisé pour du stockage de matériel. Cette question est inscrite à l'ordre du jour du bureau Cova du mardi 28/08.

**La mise à disposition d'une partie du bâtiment à la commune par la Cova, ainsi que les modalités de cette mise à disposition seront étudiées, la question du stockage du matériel appartenant à la Cova devant être au préalable réglée. Des réunions de travaux sont prévues avec les élus et les techniciens des deux collectivités.**

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil communal qu'une mutualisation du mécanicien de la régie est prévue avec l'équipe mécanique de la commune, le parc de véhicules étant désormais conséquent, de surcroît avec les 6 navettes. Monsieur Gérard Montillet précise que les navettes rentreront pour les réparations à la grangette.

Concernant les bureaux : 3 associations étaient logées dans les locaux de l'ancienne mairie : CBLS, Plagne Eaux Vives et Association sportive Cycliste.

Or, il s'avère que ces associations utilisent très peu les locaux à titre de bureau, mais essentiellement comme lieu de stockage. La commune étant en déficit de bureaux, notamment du fait de la création de la régie, il a été proposé aux associations de stocker leur matériel dans des lieux plus appropriés afin de récupérer les bureaux.

La Plagne Eaux vives : n'occupe plus le local qui sert uniquement de dépôt, et déménagera donc son matériel ;

Le CBLS : ira dans un bureau situé en dessous (niveau cave)

L'ASC (association cycliste) : ira dans une salle sous le groupe scolaire : seules 2 armoires sont à déménager

La coordinatrice enfance jeunesse prendra le petit bureau, et le partagera avec l'agent chargé du service Patrimoine. La régie occupera le second bureau (le plus grand) pour le directeur et la secrétaire.

La Salle St Nicolas sera nettoyée et remise en salle de réunion pour prêt.

Monsieur Gérard Montillet précise qu'ainsi, les services de la mairie et de la régie occupent seuls l'étage.

La location de bureaux à des privés avait été prévue à hauteur de 5 700 euros HT par an, cette économie annuelle sera donc à ajouter à celle des garages (42 000 € HT, soit un total de 47 700 € HT).

A ajouter : une ligne de 2800 euros HT pour la location de bureaux et salle de repos à Plagne Centre avait été budgétée, or l'appartement mis à disposition est propriété de la commune (Jovet). Cette ligne fera donc également partie des économies pour un total annuel évalué à 50 500 euros HT par rapport au budget initial présenté le 11/06 au conseil municipal.

Location des navettes : Il est proposé de louer les bus pour l'hiver, des propositions de location à hauteur de

3 000 € HT pour les bus de 12 mètres, et de 2500€ pour les bus de 10 mètres, ont été reçues, ces montants s'entendent par mois.

Pour le premier hiver, les acquisitions ne pourront être réalisées (délais marchés publics obligent), il est donc proposé de prendre 6 navettes en location pour ce premier hiver de fonctionnement.

Les achats de bus (4 achats) seront lancés après finalisation des cahiers des charges (matériel et leasing) sur proposition du conseil d'Exploitation de la régie.

La prochaine réunion du CE ayant lieu le 10 septembre prochain.

Etant précisé que sur 6 autocars, 4 seront achetés (et financés en leasing), et deux seront pris en location uniquement pour la période hivernale (Mulets) ; le montant de la location d'un « mulet » étant évalué à 15000 euros par an.

Monsieur le maire précise que des économies devraient également être réalisées sur le montant qui avait été prévu initialement.

Pour l'été : les navettes pour les stations de Montchavin et de La Plagne plus un mulet sur chaque site seront également à prévoir.

Madame Corine Michelas demande si le fonctionnement actuel sera maintenu. La réponse faite est qu'effectivement le fonctionnement actuel sera maintenu, mais en essayant d'avoir plus de souplesse ponctuellement. Dans tous les cas, il n'y aura pas de dégradation de l'offre, mais plutôt une recherche d'optimisation du service.

En cas de besoin ponctuel, et la régie disposant de son propre personnel et de son matériel, il sera effectivement plus simple, de répondre de manière réactive. En termes de coûts, seul le carburant sera à comptabiliser puisque le coordinateur peut conduire et donc répondre à ce type de demande.

Une optimisation est prévue et attendue. Les élus sont bien entendu dans l'attente des futures propositions du directeur et du coordinateur.

Madame Patricia Bérard évoque la problématique du pompon rouge et du Born To Be Show qui nécessitent des circuits plus rapides avec un afflux d'usagers très conséquent sur des périodes très courtes. Avec seulement 4 bus, il faudrait prévoir des rotations plus nombreuses. En comptant le mulet de Montchavin le nombre de navettes pouvant circuler sur ces manifestations ponctuelles peut être porté à 5.

Monsieur le maire précise que si des besoins particuliers sont recensés, la location ponctuelle reste possible.

Monsieur René Allamand indique que la Télécabine reliant Plagne 1800 à Plagne Centre sera opérationnelle d'ici 3 ans. De ce fait, la forte pression sur ce circuit retombera peut être.

Communication : Monsieur le maire insiste sur le fait que les clients doivent rester notre priorité.

Monsieur René Allamand note que peut être les pics de fréquentation pourront être mieux ciblés par les agents de la régie, et les retours seront peut-être facilités.

Monsieur Stéfan Koumanov demande quel système de communication va être proposé.

Madame Fabienne Astier propose Zen bus : cette application permettant la géolocalisation du bus par le client.

Monsieur Stéfan Koumanov précise que 2 écrans sont prévus à Plagne Bellecôte et Plagne Centre. Au-delà des informations concernant les navettes et le temps d'attente, si d'autres types de messages doivent être prévus (type attention dernière navette,...), il faudra anticiper ces questions avant l'installation du système.

Il faudra également travailler sur le système des girouettes (sur les bus), lien zen bus/ application : Des horaires papiers devront également être prévus dans les arrêts et dans les gares.

***Le directeur devra élaborer le cahier des charges et travailler avec le conseil d'exploitation de la régie et les acteurs de la station (OT, SAP, socio pro..) afin de permettre la mise en place d'un système de communication répondant aux besoins et aux exigences de la station, usagers et acteurs.***

### **3. Points travaux**

M MONTILLET fait un point sur les travaux en cours :

Parking 1800 : le remblaiement arrive à son terme. La problématique de la poussière qui n'est pas arrosée régulièrement est soulevée.

Objectif : un maximum de places disponibles cet hiver. Les travaux suivent leur cours. Tout ce qui concerne les finitions, bordures,...ne sera pas fait avant l'hiver. Pour l'instant l'objectif est uniquement une plateforme.

Il est prévu de stationner les camions aménagés sur les mêmes emplacements que l'année dernière ou peut être un peu plus en aval. (À préciser).

150 places sont prévues dès cet hiver, avec un maximum de stationnement pour les voitures des saisonniers et le stationnement de longue durée. Des courriers seront envoyés aux socio-professionnels en ce sens, afin qu'ils transmettent cette information à leurs personnels. Il est précisé que durant tout l'hiver, si un véhicule stationne sur un même emplacement de ce parking, il n'y aura pas obligation de déneigement.

La police municipale aura ordre de mettre en fourrière les véhicules qui resteraient en station.

Monsieur le maire espère que ce parking apportera un maximum de solutions à la question du stationnement sur l'ensemble des stations de La Plagne.

Bains de Belle Plagne : le chantier progresse mais avec une météo défavorable. De ce fait, quelques soucis d'étanchéité des bassins extérieurs sont à régler. Cela ne devrait pas engendrer de retard. L'objectif est fixé au 1er novembre. Monsieur Gérard Montillet rappelle que la météo guide les chantiers.

Place perrière : Le chantier connaît quelques jours de retard. Les remblaiements ont commencé, mais dans l'ensemble cette opération suit son cours sans difficulté majeure.

Madame Myriam Montmayeur ajoute qu'effectivement le visage de Plagne Centre est entrain de s'embellir.

Monsieur Stefan Koumanov indique qu'il a visité le chantier pour la disposition de l'Office du Tourisme. Il est agréablement surpris par les volumes. Il est précisé que ce bâtiment sera le point d'accueil principal de La Plagne.

Lodges : tous les locaux ont été réceptionnés vides, le chantier d'aménagement a débuté.

Ecole, cuisine centrale : les travaux se finiront juste pour la rentrée. Monsieur Gérard Montillet soulève la problématique du plombier qui doit porter 3 chantiers. Madame Christiane Charrière précise que ce chantier qui devait être fait sur deux ans est en fait réalisé sur un été, ce qui est remarquable. Monsieur Gérard Montillet ajoute que la solution des travaux sans la mise en place d'un ascenseur est source d'économie. Les délais ont été améliorés (le chantier a été tenu dans les délais, et le budget est conforme au prévisionnel à 1000 euros près)

Maison du patrimoine : Le projet promet d'être à la hauteur des souhaits des élus et avec beaucoup de place également.

Madame Corine Michelas fait part de son mécontentement quant à la fermeture les samedi/dimanche de la TC Roche de Mio et demande à ce que cette information soit remontée au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Idem pour le jour de l'ouverture de la station avec le Télésiège du Colorado

Monsieur René Allamand indique qu'un bilan sera réalisé en fin de saison.

#### **4. Paravalanches ST JACQUES et LOGNAN**

Monsieur Patrice Merel expose qu'il y a eu beaucoup de dégâts sur les paravalanches, notamment face nord-ouest du St Jacques. Il s'est rendu sur place avec le RTM afin de faire un état des lieux.

Toutes les parties métalliques et barrières bois sont démolies. Une mission est lancée pour les remplacer.

Conclusion du rapport : pour la remise en état, environ 120 000 euros sont nécessaires, et malgré cela, le risque qu'elles soient à nouveau démolies n'est pas exclu.

Pour cet hiver il est proposé pour la face du St Jacques, (couloir à droite non équipé) : 600 m de dénivélé et 450m de filets à mettre, une dizaine de points d'ancrage à refaire.

Les solutions possibles étudiées :

1. Equiper tout le versant en paravalanches :

Coût environ 400 000€

2. équiper en Gazex : cette solution n'étant pas forcément la plus opportune car ne fonctionne pas toujours notamment selon le type de neige.

Coût environ 350 000€

3. solution intermédiaire vu avec monsieur Luc Nicolino : déclenchement par Daisy Bell lors des déclenchements par hélico. Un conventionnement avec la SAP est à prévoir dans ce cas, cette solution serait beaucoup moins onéreuse que le râtelier et plus efficace. Le PIDA hélico devra également être modifié en conséquence.

**Route de Bellecôte en direction des Frasses** : la question est soulevée afin de savoir si la sécurisation de cette route est vraiment nécessaire. Ce point sera à confirmer avec le directeur de la sécurité SAP.

Aucun système n'est efficace à 100%, mais le système de déclenchement très ciblé semble être le plus sécurisant d'après les professionnels.

**Le conseil municipal propose que la solution Daisy Bell soit retenue cette année, qu'un conventionnement soit conclu avec la SAP et que ces sécurisations soient intégrées dans le PIDA.**

## **5. PLU (PADD)**

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Patrice Merel qui explique que le PADD a fait l'objet d'une délibération en juillet 2017.

Suite à l'évolution de certains projets il précise qu'il est nécessaire aujourd'hui de re-débattre des objectifs du PLU.

Un scénario de développement pro-actif serait souhaitable, en proposant une production de logements entre 160 et 180 pour les 10 prochaines années. (Au lieu des 90 prévus initialement).

De plus, un certain nombre de projets touristiques n'ont pas encore abouti et doivent être intégrés au PLU.

**Une nouvelle délibération d'approbation de ce PADD au prochain CM permettra donc de faciliter la mise en œuvre du PLU.**

Stade d'altitude : une modification simplifiée de la nature de cet espace doit être proposée au PLU, afin de permettre la création de cet espace aménagé : parcelle en Nski actuellement et zone Nloisir. Cette modification simple permettra d'avancer sur le projet d'ici la fin d'année. La structure envisagée est un stade sans construction, soit un espace loisir simple. Donc il ne sera pas nécessaire de constituer un dossier d'UTN.

**Les délibérations prévues au prochain CM sont :**

### **1. Vente de terrain au fond de la remise**

### **2. Face Aconcagua : projet EIGER**

Monsieur Patrice Merel rappelle que la commune a signé une promesse de vente avec le groupe Floriot Immobilier Promotion le 10 novembre 2017. Le groupe Floriot Immobilier Promotion a informé la commune qu'il ne mènera pas ce projet à terme et il propose de transférer le projet et le permis de construire à la SSCV MGM SAVOIE 1 qui se positionne en investisseur gestionnaire.

Tous les accords sur ce projet restent identiques à l'exception d'une destination 5 étoiles au lieu de 4 étoiles. Les surfaces des appartements seront augmentées, donc il y aura moins d'appartements créés, mais pas d'autres modifications significatives.

Monsieur Joël Ougier Simonin regrette l'absence de passage sous terrain pour relier le parking du haut.

Monsieur Patrice Merel précise qu'à ce jour la promesse de vente ne peut pas être modifiée.

Une nouvelle négociation par rapport à la réorganisation du sens de circulation dans les parkings est prévue.

**Cette délibération est inscrite au prochain conseil municipal du 03 septembre 2018.**

### **3. Vente du foncier bâtiment du SDIS au SIGP.**

Monsieur Patrice Merel rappelle au conseil municipal le montage historique de la construction du bâtiment accueillant le SDIS à Plagne Centre. Le bâtiment a été construit et financé par le SIGP et le terrain est resté propriété communale.

Dans le cadre de la construction des nouveaux locaux à Plagne Centre (Lodges), ce bâtiment n'a plus d'utilité et le SIGP souhaite le revendre à un opérateur touristique.

Pour ce faire, le SIGP doit dans un premier temps devenir propriétaire du foncier.

M. Joël Ougier Simonin demande le prix de vente : 633€/m<sup>2</sup>.

**Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 03 septembre.**

### **Questions diverses :**

Magazine « Café des sports » : monsieur le maire indique qu'une journaliste du magazine « Café des sports » a démarché la collectivité afin de savoir si l'insertion d'un article était souhaité. Il précise que 10 000 exemplaires sont distribués chaque hiver. Si la collectivité souhaite un article il est possible de publier 2 doubles pages, soit 4 pages pour 2 600 euros ; Ce magazine est publié en français et en anglais. Les élus débattent autour du porteur du projet : sur le principe, les élus souhaiteraient que le SIGP soit porteur de ce projet. Cela dépend cependant du type d'article, et si ceux-ci sont à orientation touristique, **il serait plus opportun de confier cette mission à l'OT.**

Organisation OT : Madame Patricia Bérard informe le conseil communal que l'organigramme de l'office a été retravaillé. Certains services seront rapprochés et certaines personnes vont prendre d'autres responsabilités. Les intéressé(es) n'ayant pas encore été prévenu(e)s, les informations ne seront pas détaillées au-delà de cette première approche.

Compatibilité informatique : Monsieur Stefan Koumanov indique que concernant l'écran place perrière, le logiciel ne serait pas le même que celui exploité par l'office du tourisme partout ailleurs. Monsieur Gérard Montillet va se renseigner, car ce n'est pas ce qui était prévu.

Attention : bien veiller à la compatibilité des outils informatiques afin de garantir une communication efficiente et limiter les surcoûts

**Attention : bien veiller à la compatibilité des outils informatiques afin de garantir une communication efficiente et limiter les surcoûts**

Gestion des salles : actuellement la convention de gestion des salles est annuelle. Est-il possible d'avoir une convention triennale ? **Ce point sera proposé au conseil municipal de renouvellement de la convention (mars 2019).**

Cinéma Plagne Centre : Madame Patricia Bérard demande si la salle de Plagne Centre est occupée tous les soirs pour le cinéma. Le cas échéant, elle pourrait être utilisée pour d'autres spectacles. Dans ce cas un Programme est à planifier.

Projet de restructuration Bellecôte : penser à garder en mémoire la possibilité d'étudier la mise en place d'une salle spectacle-cinéma, même si le projet est loin dans le temps.

Restauration tableau chapelle : Madame Patricia Bérard a reçu deux devis pour la restauration du tableau de la chapelle St Sébastien. Les devis proposés sont de 11 880€ pour la restauration complète et 7 020€ pour la conservation. Ces devis seront à comparer à ceux proposés par madame Evelyne Faggianelli qui avait également reçu deux devis d'une autre restauratrice.

L'étude et la validation d'un des devis proposés est à confirmer avec Mme Evelyne Faggianelli (en cours).

**La séance est levée à 21h20.**